

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Virginie Sanschagrin](#)

<https://www.cadre21.org/membres/e3f061f35449e318ae9d9ba3>

Date d'obtention : 2021-02-19 15:15:21

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il y a un protocole clair et défini à suivre et respecter afin d'intervenir efficacement et rapidement; que le milieu scolaire a une limite dans ses interventions puisqu'il intervient dans le cadre du milieu scolaire et pour ce qui se passe à l'extérieur ça appartient au corps policier. Cette méthode nous protège puisque nous n'avons pas besoin de voir de images qui pourraient nous mettre dans une situation grave.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

qu'il sera plus simple maintenant puis que les balises sont claires et qu'une trousse est là pour me guider pour faire mes interventions

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

victime et investigateur: à utiliser la trousse

parent: à référer aux policier lorsque cela dépasse le cadre scolaire et ainsi éviter de prendre en charge une intervention qui ne m'appartien pas tout en veillant sur le bien-être de l'élève à l'école

policier: ne pas prendre en charge un dossier . Cela va à l'encontre du protocole